



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



18006249



26 DEC. 2017

Greffe

N° d'entreprise : 0664 878 481

Dénomination(en entier) : **TERCOFIN**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **4031 Liège (Angleur), rue de Renory 501/A****Objet de l'acte : Modification des statuts**

D'un procès-verbal dressé par Maître Jean DENYS, notaire associé de la Société civile sous forme de SPRL "Jean DENYS & Charlotte LABEYE, société notariale" ayant son siège à Flémalle, à l'intervention de Maître Jean-Michel GAUTHY, notaire associé de la Société civile sous forme de SPRL "GAUTHY & JACQUES - Notaires associés", ayant son siège à Herstal, le quatorze décembre deux mil dix-sept, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme "TERCOFIN" ayant son siège social à 4031 Liège (Angleur), rue de Renory, 501/A, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0664.878.481, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire DENYS soussigné le dix-neuf octobre deux mille seize, publié aux Annexes du Moniteur belge du vingt-cinq octobre suivant sous le numéro 16321820, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du vingt-deux décembre deux mille seize dont le procès-verbal a été dressé par Maître Jean-Michel GAUTHY, Notaire associé à Herstal, et le Notaire soussigné, publié aux Annexes du Moniteur belge du neuf janvier deux mille dix-sept sous le numéro 17004954.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

RESOLUTIONS.

- 1) A l'unanimité, l'assemblée décide de prolonger le présent exercice social au trente juin deux mille dix-huit.
- 2) A l'unanimité, l'assemblée décide d'apporter aux statuts la modification suivante :
Le texte de l'article 30 des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant :
« L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin ».
- 3) L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposés en même temps: copie certifiée conforme, statuts coordonnés.

Notaire associé Jean DENYS de résidence à Flémalle

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).